

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74/993/SG/FP portant admission à une pension de retraite d'un chauffeur du cadre territorial

n° 74/993/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
11 juin 1974

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1974

Date du numéro
25 juin 1974

TEXTE INTÉGRAL

M. Roble Ragab Chami, chauffeur principal 3° échelon du cadre territorial, en service aux Travaux publics (Ministère des Travaux publics, des Transports et du tourisme), déclaré inapte définitif pour affectation non imputable au service, est pour compter du 1er juin 1974, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.